



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 4 FÉVRIER 2026

Date de convocation :

28/01/2026

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle Alessandria **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Mélissa OBBIH, Yasmine SEBAHOU, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Claude AYMERICH), Thierry COMES (pouvoir à Caroline PAGÈS), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Caroline MERLE (pouvoir à Raphaël LOPEZ).

Absents : Frédéric CRAVO, Damien OTON, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN, Danielle POUDADE.

M. Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/01 : VALIDATION DES COMPTES DE GESTION DES BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2025 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal, eau et assainissement) de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour les budgets principal, eau et assainissement ;

Après s'être assuré que la perceptrice a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire pour les différents budgets ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets principal, eau et assainissement – exercice 2025 ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECLARE que les comptes de gestion dressés (budget principal, eau et assainissement), pour l'exercice 2025 par la perceptrice, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 4 février 2026

Le Maire

William BURGHOFFER

